

# Comité Local d'Information et de Concertation

## CLIC de Maurienne

### Réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2009

Mairie de La Chambre

#### Liste des participants

Etaient présents :

##### ***Les membres du collège « administration »***

- M. Bernard BOURGES, Sous-préfet de Saint Jean de Maurienne
- M. Bernard AIRENTI, directeur départemental de la protection civile, préfecture de Savoie
- M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours, représenté par M. Frédéric DUTEL
- M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), représenté par M. Jean-Philippe BOUTON
- M. le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture, représenté par M. Julien ANTHONIOZ-BLANC
- Mme la Directrice départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, représentée par M. Jean-Louis BORREL

##### ***Les membres du collège « collectivités territoriales »***

- M. Jean BOUVIER Maire de la commune d'Epierre
- M. Simon POUCHOULIN, Maire de la commune de Saint Avre
- M. Claude ANDRE, Maire de la commune de Saint Martin sur la Chambre
- M. Jean-François ROYER, Adjoint chargé de la sécurité, de l'urbanisme et de l'environnement – Saint Jean de Maurienne
- M. Olivier COLSE, Conseiller municipal de la commune de La Chambre
- M. Roger ARNOUX, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de la commune de Saint Etienne de Cuines

##### ***Les membres du collège « exploitant et gestionnaires d'infrastructures »***

- M. Guillaume LACHAPELLE, responsable HSE – Aluminium Pechiney
- M. Eric LAMANT, Directeur Arkéma
- Mlle Sophie BORDAS, DG PSM
- M. Jean-Michel ORGEBIN, Directeur Thermphos France
- M. Roberto ZENA, Gérant Prophym
- M. Isabelle GALY, Ingénieur sécurité - SFTRF

##### ***Les membres du collège « salariés »***

- M. Jean-Louis SUPPO, secrétaire du SHSCT – Aluminium Pechiney
- M. Vincent SUPPO, secrétaire du CHSCT – Arkéma
- Mme Stéphanie BARBIER, déléguée du personnel – Pack Systems
- M. Loïc BORELLA, secrétaire du CHSCT – Thermphos France

##### ***Les membres du collège « riverains »***

- M. Pierre BEYTOUT, Président de l'association de parents d'élève – La Chambre
- Mme Annie COLLOMBET, Présidente de l'association « vivre en Maurienne »
- M. Désiré VIOLIN, représentant de la société de chasse de Ste Marie de Cuines
- M. André COLLAS, Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature

##### ***Autres participants :***

- M. Alain MARTINOT, direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
- Mme Méлина DIOT, Chargée de mission PCS SPM
- Mme Chantal MERLOT, chargé de sécurité à PSM

Début de séance : 9h40

M. Bernard BOURGES, Sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, ouvre la deuxième réunion du Comité Local d'Information et de Concertation de Maurienne. Il rappelle l'historique des CLIC, nés des conséquences de l'accident de l'entreprise AZF à Toulouse en 2001 et revient brièvement sur le dispositif législatif qui encadre leur création.

Le CLIC est un lieu d'information et d'échanges entre les exploitants, les habitants et les services de l'Etat sur les mesures prises (ou à prendre) par les entreprises en matière de sécurité des personnes et des biens. M. BOURGES précise que plusieurs exercices réguliers permettent aux entreprises de tester la sécurité des sites et l'organisation des secours en cas d'accidents. Il souligne, par ailleurs, les efforts des industriels et des élus pour réduire les risques afin de concilier le développement industriel et celui des communes.

M. BOURGES revient sur les spécificités du CLIC Maurienne qui concernent plusieurs « usines à risques technologiques » : Arkéma, PSM, Thermphos France et Aluminium Pechiney. Par ailleurs, il souligne la nécessité de modifier l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2005 pour actualiser la liste des membres du CLIC.

Parmi les points à traiter à l'ordre du jour, M. BOURGES insiste sur la nécessité de désigner un président, décision laissée en suspens lors de la précédente réunion.

Avant de donner la parole aux exploitants, M. AIRENTI, Directeur départemental de la protection civile, ajoute que le CLIC Maurienne entre dans une deuxième phase, dont l'objectif est

- de présenter les mesures prises par les exploitants pour réduire les risques liés à leur activité
- et permettre de définir les mesures de maîtrise de l'urbanisation lors de l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

La procédure sera expliquée en détail au cours de cette séance. M. AIRENTI invite l'ensemble des membres à s'exprimer et réagir tout au long de cette procédure qui se veut « partagée ».

### **I. Désignation du président du CLIC Maurienne**

M. BOUVIER, Maire de la commune d'Epière est désigné président du CLIC Maurienne.

Mme COLLOMBET, présidente de l'association « vivre en Maurienne » s'interroge sur les moyens mis à la disposition de M. BOUVIER pour assurer sa présidence. M. AIRENTI répond que le président bénéficie du soutien d'un secrétariat, assuré par un bureau d'études financé par la DRIRE Rhône-alpes, en charge d'organiser et de restituer le contenu de chaque réunion.

### **II. Présentation par les entreprises des mesures de réduction des risques**

- ***RTA – ALUMINIUM PECHINEY***

M. LACHAPELLE, responsable HSE, présente l'activité du site de Saint-Jean-De-Maurienne en abordant successivement les points suivants :

- Le process de production de l'aluminium, son prix de vente ;
- L'évolution négative des résultats de l'usine depuis octobre 2008 ;
- La finalisation de l'étude de danger ;
- La liste des 6 phénomènes dangereux retenus pour l'élaboration du PPRT, les effets et les zones impactées ;
- Le périmètre d'étude du PPRT autour de l'usine Aluminium Pechiney, intégration des effets de deux phénomènes dangereux :
  1. la fuite de chlore
  2. l'explosion aux cellules d'électrolyse, consécutives à leur inondation causée par une crue de l'Arc.

M. ANTHONIOZ-BLANC de la DDEA et M. BOUTON de la DREAL précisent que le périmètre présenté concerne uniquement les risques technologiques. Les risques liés au débordement de l'Arc feront l'objet d'une étude parallèle qui donnera lieu à une autre cartographie et définira des actions appropriées pour gérer ce

phénomène d'inondation (PAPI/ Programme d'Actions Prévention Inondation). Ce sujet ne fait pas l'objet de la réunion du jour.

- **Usine ARKEMA**

M. LAMANT, directeur de l'usine Arkéma de La Chambre, présente son activité au travers des points suivants :

- l'historique de l'usine et notamment l'évolution de sa production ;
- la politique ARKEMA en termes de qualité et de sécurité ;
- les 3 familles de produits fabriquées : Ales solvants, les amines de commodité et les amines de spécialité,
- les matières premières (ammoniac, acétone, butanol, diméthylamine,...).
- les phénomènes dangereux conduisant aux effets dimensionnant pour le périmètre d'étude du PPRT
- l'état des lieux relatif à la réalisation et de l'examen par l'inspection des installations classées des études de danger

M. LAMANT conclut en précisant que l'étape suivante sera de définir le périmètre du PPRT, dont le rayon avoisinera les 845 m.

Mme COLLOMBET demande quelques précisions sur les effets dits « irréversibles ».

M. BOUTON précise que la notion d'effets irréversibles a été définie par le ministère en charge de l'environnement dans sa circulaire du 29 septembre 2005. Il s'agit des effets qui engendrent sur les personnes des blessures ou des lésions qui ne peuvent être traitées et qui génèrent un handicap à vie, telles que des brûlures ou une cécité,... La dite circulaire introduit deux autres seuils (létaux et létaux significatifs)

M COLLAS s'interroge sur l'intégration du tracé de la future ligne TGV Lyon-Turin dans le périmètre PPRT.

M. BOURGES répond que cette question renvoie également à la prise en compte du tracé de l'autoroute A43 et précise qu'en cas d'alerte, les trafics sur ces deux axes seront immédiatement stoppés. A ce jour, le projet de liaison Lyon-Turin est encore à l'étude.

M. LACHAPELLE souhaite connaître les conclusions de l'exercice PPPI effectué sur le site d'Arkéma à la fin du mois de Juin 2009.

M BOURGES résume le scénario de l'exercice basé sur l'hypothèse d'un nuage d'ammoniac. L'objectif était de tester l'efficacité de la chaîne d'information entre les différents acteurs et la mise à l'abri des populations. Il évoque le bon déroulement de cet exercice mais précise que le bilan sera rendu le 8 Juillet 2009. M AIRENTI ajoute que les populations ont été averties de cet exercice, conformément aux souhaits des élus. D'autres exercices inopinés auront lieu ultérieurement.

- **PACK SYSTEMES MAURIENNE (PSM)**

Mme BORDAS, Directrice Générale de l'usine PSM de La Chambre, présente l'activité de son usine et notamment :

- son histoire, son, implantation et ses effectifs...
- le produit fabriqué (Le Clairland 60) ;
- Les risques liés à l'activité et les mesures de maîtrise mises en place ;
- Les dispositions en termes de sécurité mise en place au travers notamment de l'organisation des moyens humains et matériels ;
- l'étude de danger en cours d'examen par l'inspection des installations classées.

- **THERMPHOS France**

M. ORGEBIN, Directeur, présente les activités et les caractéristiques de son usine et notamment :

- son historique et l'évolution de sa production (acides phosphoriques).  
Il précise que l'activité est en voie de rationalisation, des productions étant maintenues et d'autres disparaissants ;
- le phosphore, livré sous forme solide par wagon, présente le plus gros potentiel de dangers. En cas d'incendie, un nuage toxique de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> pourrait effectivement être émis ;
- il évoque certaines mesures de maîtrise des risques déjà en place;
- l'étude de danger fait actuellement l'objet d'une tierce expertise qui sera transmise à l'inspection des installations classées e, septembre 2009.

M. SUPPO, secrétaire CHSCT – Aluminium Pechiney, fait part de ses inquiétudes quant aux effets nocifs de la production sur la végétation alentour. Il évoque un incident survenu en 2007 : des problèmes de combustion avaient eu des effets dommageables sur les arbres situés à proximité du site.

M. ORGEBIN, explique que cet incident résultait d'une émission excessive de fumées (composées d'acides phosphoriques) provoquée par une augmentation de la production entre 2005 et 2007. Il fait remarquer qu'à ce jour, des efforts ont été faits par l'entreprise. Des systèmes de filtration ont été installés sur les cheminées et les émissions atmosphériques ont été réduites par 400.

M BOUTON confirme, après inspection de ces installations par les services de la DRIRE, que les émissions atmosphériques sont aujourd'hui aussi réduites que possibles et que la végétation est en cours de restauration.

M. BOURGES conclut la présentation des entreprises en remerciant les industriels de leur engagement dans le processus d'information.

M. BOUTON rappelle que le CLIC n'a pas uniquement pour vocation à accompagner l'élaboration du PPRT mais qu'il doit élargir son champ de compétence à l'ensemble des sujets associées à la vie des usines et notamment les risques chroniques.

### **III. La démarche PPRT**

#### ***Présentation générale de la procédure PPRT***

Après avoir rappelé les objectifs et le contenu d'un Plan de Prévention des Risques Technologique, M BOUTON détaille les différents éléments de procédure relatifs à son élaboration :

- l'examen par l'inspection des études de dangers transmises par les exploitants ;
- la définition d'un périmètre d'étude sur la base des distances maximums des phénomènes dangereux recensés dans les études de dangers ;
- la présentation au CLIC d'une proposition d'arrêté préfectoral définissant, outre le périmètre d'étude et la nature des effets considérés, la méthode de travail pour l'élaboration des PPRT et notamment les modalités de concertation avec le public et d'association avec des personnes et des organismes compétents, appelés dans la suite POA ;
- la séquence d'études techniques visant à établir la carte des aléas, le zonage brut ;
- le bilan de la concertation ;
- l'enquête publique, précédée par un réunion de même portée ;
- l'arrêté d'approbation qui conclut la procédure et le protocole de financement. 18 mois s'écouleront entre les deux arrêtés préfectoraux.

Cette présentation est complétée par la projection d'un film réalisé par l'INERIS.

#### ***Le calendrier des PPRT en Maurienne***

M. BOUTON résume les caractéristiques du CLIC Maurienne : sa création, ses 21 communes, les cinq entreprises concernées, la composition du CLIC et ses 5 collèges, ses missions, l'organisation des réunions.

Sur demande de M. BOUVIER, Mme DIOT, Chargée de mission PCS SPM, sera ajoutée à la liste des membres du CLIC.

M. BOUTON précise que la Maurienne est concernée par trois PPRT élaborés (Thermphos, Aluminium Pechiney et PSM-Arkéma). Les études de dangers des différents établissements cités sont en cours d'examen. La

prescription de l'élaboration des 3 PPRT est prévue en 2009. Les projets d'arrêté préfectoraux seront transmis pour avis, ces prochaines semaines, aux maires des communes concernées (au cours de l'été 2009 pour les PPRT associés à Aluminium Pechiney et PSM-Arkéma et à l'automne 2009 pour le PPRT associé à Thermphos France). Les communes auront un mois pour émettre leur avis sur ces projets d'arrêté.

A terme, les PPRT seront annexés aux Plans Locaux d'urbanisme et feront force de Servitudes d'Utilité Publique.

#### ***La désignation des représentants du CLIC Maurienne à l'élaboration des trois PPRT lors des réunions POA***

Sont désignés :

- Mme COLLOMBET, représentant CLIC pour le PPRT Aluminium Pechiney à St Jean de Maurienne
- M. BEYTOUT, représentant CLIC pour le PPRT PSM-Arkéma à La Chambre
- M. BORELLA, représentant CLIC pour le PPRT Thermphos à Epierre

#### **IV. La maîtrise de l'urbanisation autour des sites présentant des risques industriels**

M. ANTHONIOZ-BLANC, Chef du service Sécurité et Risques au sein de la DDEA, évoque un autre point non précisé à l'ordre du jour : les modalités actuelles de maîtrise de l'urbanisation. Il insiste sur l'importance dans le cadre du CLIC de faire état des ces mesures.

Il détaille la réglementation applicable dans les zones Z1 (zone d'effet léthal) et Z2 (zone d'effet irréversible) et à l'intérieur du périmètre PPI. Elle entraîne l'inconstructibilité partielle ou totale des zones à risques. Le plus souvent, la commune intègre ce règlement lors de l'élaboration ou la révision de son document d'urbanisme.

M. ANTHONIOZ-BLANC précise la surface des périmètres actuels de maîtrise de l'urbanisation autour des 3 sites industriels en Maurienne. Ces mesures seront modifiées et affinées par les études plus précises menées dans le cadre de l'élaboration des PPRT.

#### **Poursuite des travaux du CLIC Maurienne**

Quatre ans se sont écoulés depuis la précédente réunion en raison du retard pris par la procédure PPRT et du lancement de la campagne d'information des populations en Novembre 2008.

M. BOURGES précise que les réunions CLIC se dérouleront dès lors, conformément aux textes, une fois par an. La prochaine rencontre du CLIC apportera des éléments d'information sur l'avancement des trois PPRT.

Mme COLLOMBET regrette que les membres du CLIC soient si peu informés des évènements liés à la gestion des risques technologiques. Elle cite notamment en exemple l'exercice POI réalisé sur le site de l'usine Arkéma. M. BOURGES prend note de cette requête et du souhait d'être mieux informés de toutes actions menées.

Concernant le calendrier, M. BOUTON rappelle que les projets d'arrêté de prescription des PPRT seront adressés aux différents maires pendant l'été. Il rappelle également que l'ensemble des documents est disponible sur le site des CLIC Rhône-alpes. Il évoque également la possibilité d'un CLIC en fin d'année pour traiter le cas spécifique de Thermphos.

12h00 – M. BOURGES remercie les participants et clôt la séance.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2009

**Jean BOUVIER**  
Maire de la commune d'Epierre  
président du CLIC Maurienne.